

Rapport annuel

Commune de SAINT-MALO

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2012
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2012

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	4
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	5
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	6
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	6
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE.....	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES	7
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2003.....	8
■	RECETTES D'EXPLOITATION	9
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	10
■	QUALITE DE L'EAU	10
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	10
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	11
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	12
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	13
■	CONTINUTE DU SERVICE	13
■	DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES	14
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	14
■	TAUX D'IMPAYES.....	14
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	15
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE.....	15
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	15
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	15
■	AMORTISSEMENTS REALISES	16
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS.....	16
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	17
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	17
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	17

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Depuis le 1er avril 2012, la Régie Malouine de l'Eau assure la distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire de commune de SAINT-MALO.

La zone rurale à l'Est de la commune auparavant gérée par le Syndicat des Eaux de Beaufort (SIEB) est désormais desservie par la régie Malouine (représentant 1 166 abonnés et 61 km de réseau supplémentaire).

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

48 800 habitants

Population en vigueur en 2012 (données Insee 2009 - décret n° 2011-1994 du 27 décembre 2011) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

Cette régie prend la suite d'un contrat qui s'est achevé pendant l'exercice.

Le service était exploité en affermage. Le délégataire était la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} avril 1985. Il a pris fin le 31 mars 2012.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

La régie malouine de l'eau prend en charge :

Gestion du service	Gestion administrative, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, garantie de continuité du service, relève des compteurs, démarche technique
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, suivi des encaissements et des impayés, suivi comptable, traitement des doléances client
Qualité de l'eau	Suivi de la qualité distribué

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observation
d'Import	SIE DE BEAUFORT		01/04/2012	9 MOIS	Préparation d'une nouvelle convention en 2013-2014

■ RESSOURCES EN EAU

Les informations ne sont pas représentatives de l'année 2012, car les chiffres ne représentent que 9 mois d'activité (Avril à Décembre 2012) et le périmètre d'intervention a été étendu avec l'intégration de la « zone rurale ».

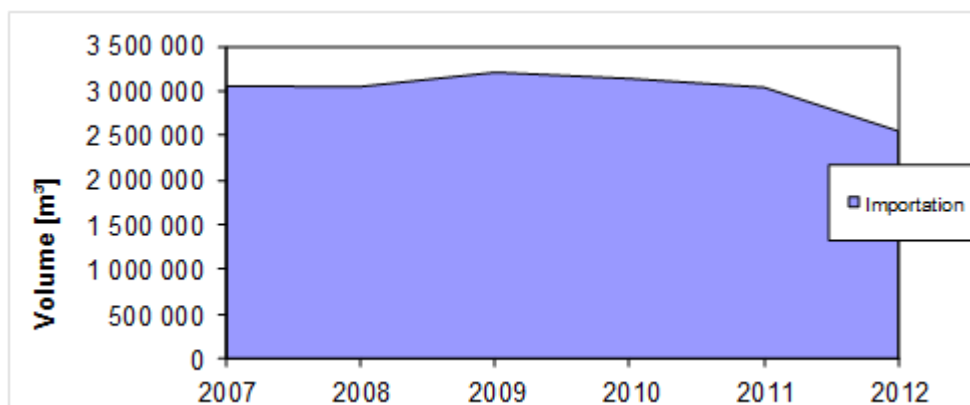
- *Importations d'eau*

Import depuis	Importé en 2011 [m³]	Importé en 2012 [m³]
SIE DE BEAUFORT	3 040 050	2 551 612
Total import [m³]	3 040 050	2 551 612

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2011	2012	Variation	Part 2012
Ressources propres				
Importations	3 040 050	2 551 612	-16,07 %	100%
Total général	3 040 050	2 551 612	-16,07 %	100%

- *Evolution des volumes d'eau potable importés*

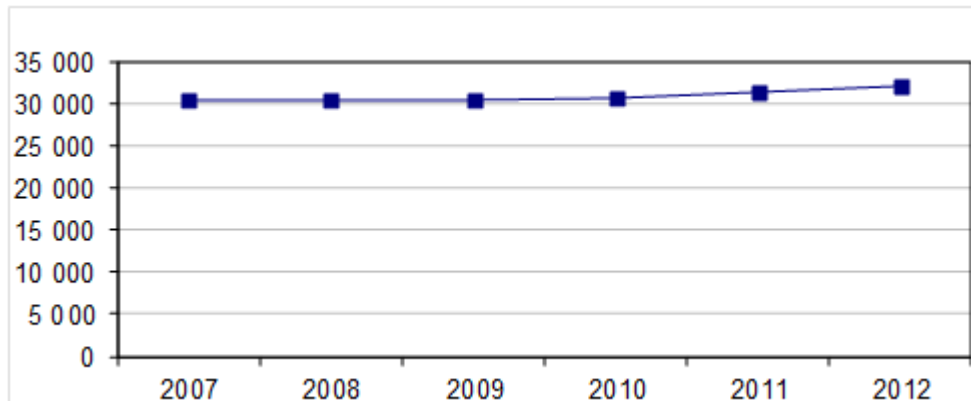


■ NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2011	2012	Variation
Nombre total d'abonnés	31 461	32 199	+2,35 %

Le nombre d'abonné a augmenté suite à l'intégration de la zone rurale périphérique de la commune auparavant gérée par le Syndicat des Eaux de Beaufort (SIEB) dans le territoire desservi par la régie Malouine (représentant 1 166 abonnés).

- Evolution du nombre total d'abonnés



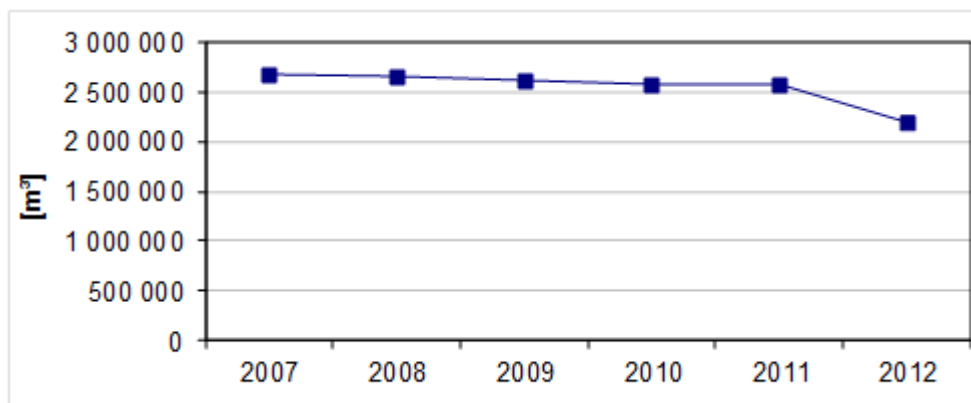
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2011	2012	Variation
Volume produit			
Volume importé	3 040 050	2 551 612	-16,07 %
Volume exporté	-	-	
Volume mis en distribution	3 040 050	2 551 612	-16,07 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	2 588 013	2 196 778	-15,12 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	-	-	
Volume total vendu aux abonnés	2 588 013	2 196 778	-15,12 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **68 m³ par an**. Elle était de 82 m³ en 2011.
Rappel : les chiffres 2012 ne sont pas représentatifs (Avril à Décembre 2012)

- Evolution des volumes vendus aux abonnés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2011	2012	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	250,0	311,9	+24,78 %

Le linéaire a augmenté suite à l'intégration de la zone rurale périphérique de la commune auparavant gérée par le Syndicat des Eaux de Beaufort (SIEB) dans le territoire desservi par la régie Malouine (représentant 61 km).

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante (Conseil d'Administration) vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
16/02/2012	Tarifs de la RME 2013

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
 Le service n'est pas assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2013 :

Les frais d'accès au service perçus par l'exploitant s'élèvent à 15 € HT.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013
Redevance de pollution domestique	0,3200	0,3100

■ LE PRIX DE L'EAU toutes taxes et redevances comprises

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	134,64		
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 110 m ³)	0,5061		
	N° 2 (111 à 6 000 m ³)	1,8680		
	N° 3 (6 001 à 24 000 m ³)	1,5431		
	N° 4 (au-delà de 24 000 m ³)	1,2227		
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	19,92	155,00	+0,28 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 110 m ³)	0,07	0,56	-2,79 %
	N°1 (111 à 120 m ³)	0,07	0,56	-71,10 %
	N° 2 (121 à 6 000 m ³)	0,07	1,92	-1,00 %
	N° 3 (6 001 à 24 000 m ³)	0,07	1,60	-1,00 %
	N° 4 (au-delà de 24 000 m ³)	0,07	1,28	-1,00 %
Redevances et taxes				
	Fonds de concours SMG [€/m ³]	0,14	0,16	+14,29 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,034	0,034	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,32	0,31	-3,13 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

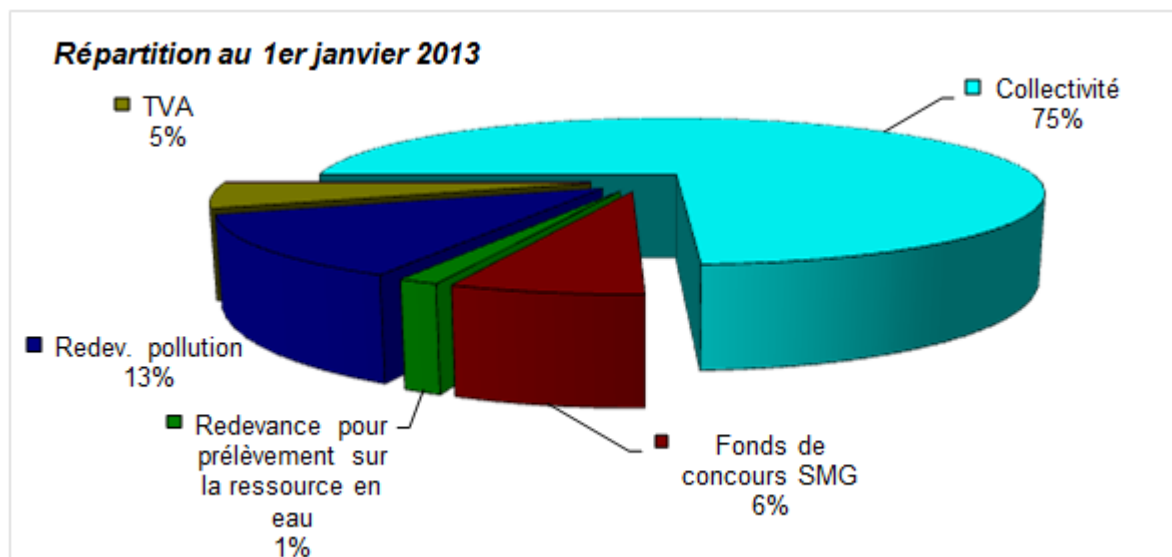
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2012	1 ^{er} jan 2013	Variation
Exploitant	208,99	222,20	-8,15 %
Collectivité	32,92		
Fonds de concours SMG	16,80	19,20	+14,29 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4,08	4,08	0,00 %
Redevance de pollution domestique	38,40	37,20	-3,13 %
TVA	16,57	15,55	-6,16 %
Total [€ TTC]	317,76	298,23	-6,15 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-8,15 %

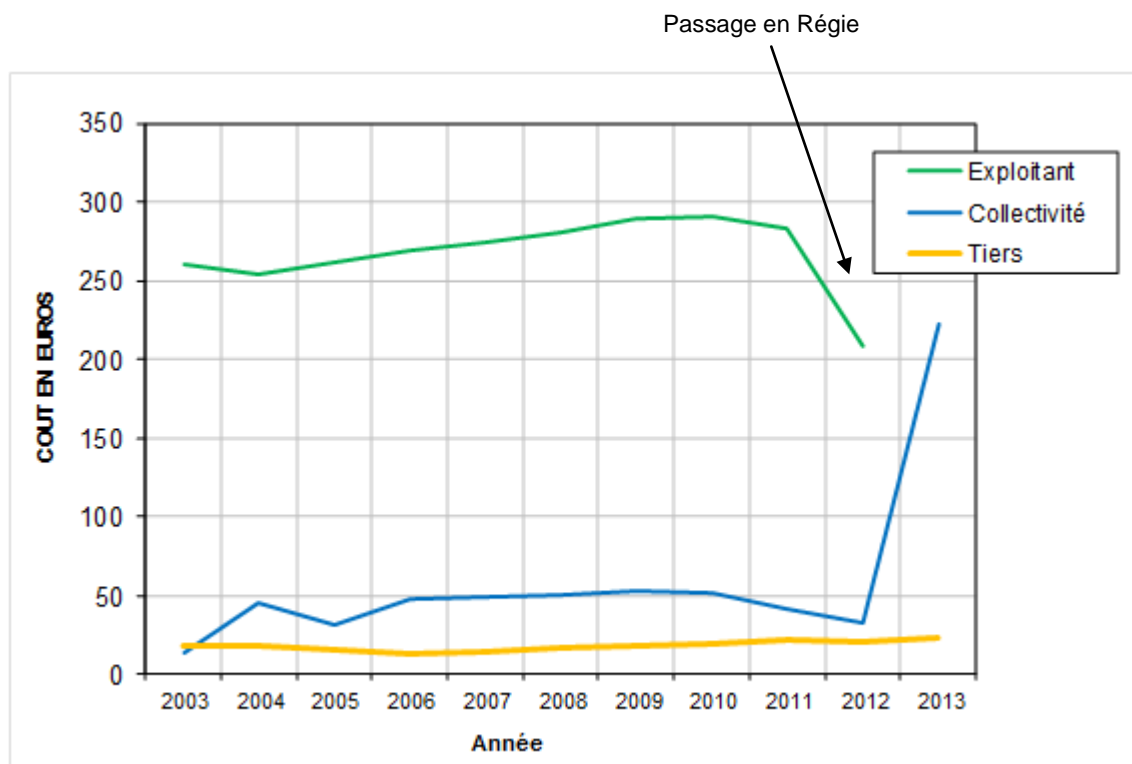
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,485 €/m³



■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2003

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2003	260,13	14,10	17,68	291,91
2004	254,26	44,58	17,68	316,52
2005	261,64	31,18	15,12	307,94
2006	269,03	47,95	13,08	330,06
2007	274,47	49,18	13,92	337,57
2008	281,16	50,71	17,04	348,91
2009	289,98	52,72	17,40	360,10
2010	290,36	51,18	18,96	360,50
2011	283,90	40,94	21,36	346,20
2012	208,99	32,92	20,88	262,79
2013	0	222,20	23,28	245,48



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a diminué de 15,90 % depuis le début 2003 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2003-2013	Pas interprétable	Pas interprétable	+31,67%	-15,90%

■ **RECETTES D'EXPLOITATION**

- *Recettes de la collectivité (début d'activité au 1^{er} avril 2012)*

	2011	2012	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau		6 138 578,51 €	
Total recettes de vente d'eau		6 138 578,51 €	
Autres recettes			
Produits financiers		1 608,65 €	
Atténuation de charges		157 398,75 €	
Autres produits gestion courante		515,79 €	
Opération d'ordre transfert		176 700,00€	
Total des recettes		6 474 801,70 €	

- *Recettes de l'exploitant*

	2011	2012	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau			
dont abonnements			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Recettes de volume exporté			
Total recettes de vente d'eau			
Autres recettes			
Régularisation Py (part "importation-production")			
Total des recettes			

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	96	100 %	
Conformité physico-chimique	97	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Import d'eau traitée depuis SIE DE BEAUFORT

➔	100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)	100%
---	------	---	------

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable	
Proposition ARS	Proposition Collectivité
100 %	100 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

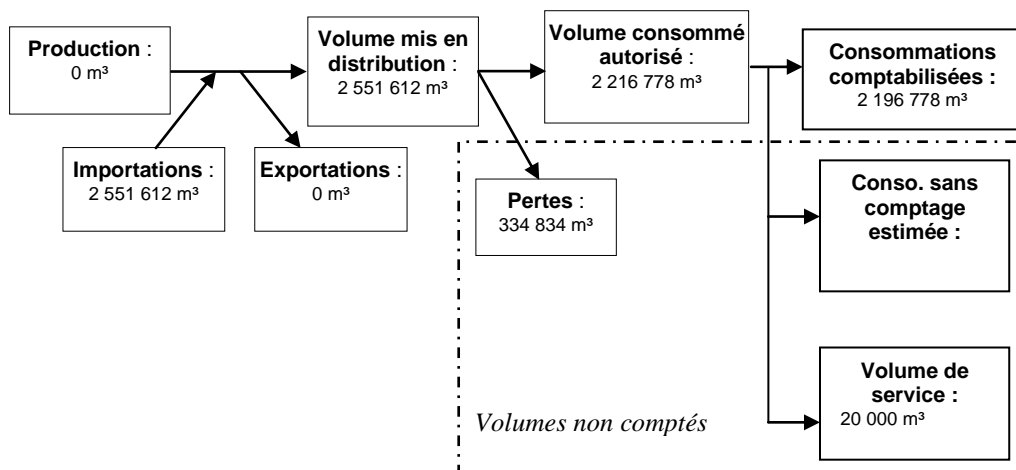
Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompes... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

	nombre de points	points obtenus
absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	0	0
existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	10	10
mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	10	10
connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	NR
localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	10	10
localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	10	NR
localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	10	10
existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;	10	10
existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;	10	10
mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.	10	10
TOTAL	100	70

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

(2) NR : Non renseigné

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Le schéma n'est pas représentatif de l'année 2012, car les chiffres ne représentent que 9 mois d'activité (Avril à Décembre 2012)

Il n'est pas pris en compte de consommations sans comptage.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 20 000 m³. L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (volume produit + importations)

	2008	2009	2010	2011	2012
Rendement du réseau de distribution [%]	88,6 %	83,4 %	83,8 %	86,8 %	86,9 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2008	2009	2010	2011	2012
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	4,31	6,59	6,18	4,95	3,12

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2008	2009	2010	2011	2012
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	3,91	5,87	5,61	4,38	2,94

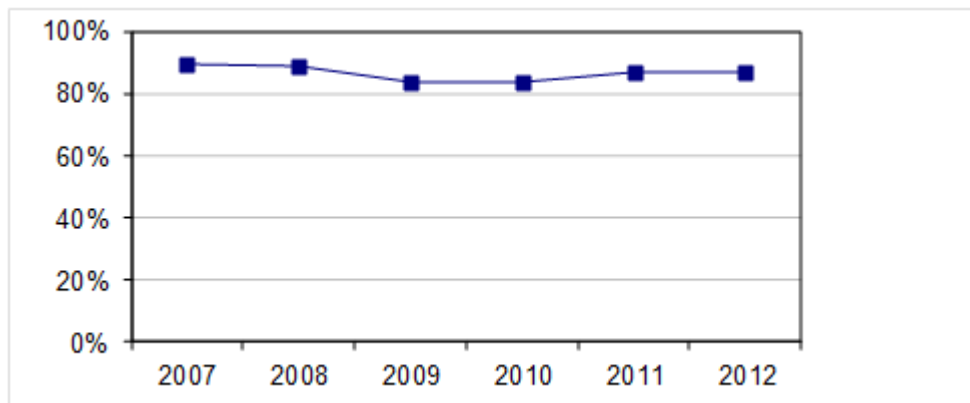
- indice linéaire de consommation =

(consommations comptabilisées + exportations + estimation consommations sans comptage + volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

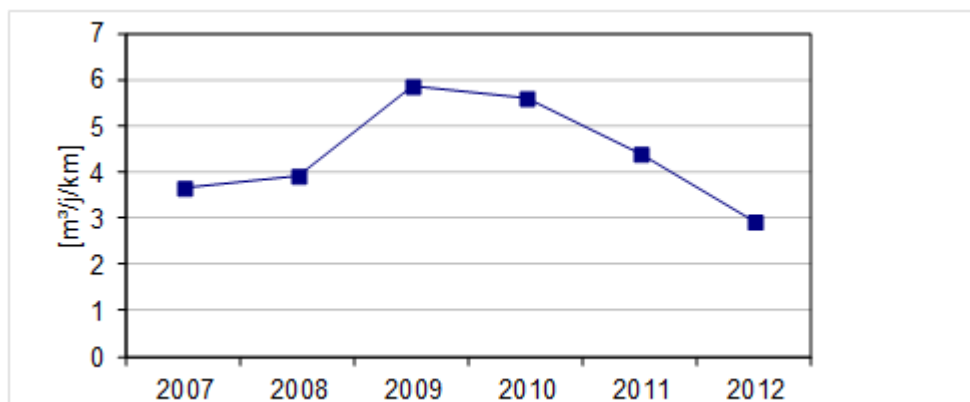
	2008	2009	2010	2011	2012
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	30,4	29,5	28,9	28,9	19,5
Seuil de rendement [%]	71,1 %	70,9 %	70,8 %	70,8 %	68,9 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2008	2009	2010	2011	2012
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	3,326	4,655	3,094	3,395	1,099
% de renouvellement du réseau	1,368%	1,87%	1,24%	1,358%	0,352%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,998 %**.

■ CONTINUITÉ DU SERVICE

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non paiement des factures ne sont pas prises en compte

	2008	2009	2010	2011	2012
Taux d'occurrence des interruptions de service	1,0	1,6	1,9	0,6	0,6

■ DELAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS POUR LES NOUVEAUX ABONNES

La société s'est engagée sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant de

Taux de respect (pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté) :

	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de respect du délai	100%	100%	100 %	100 %	100 %

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2011	2012
Durée d'extinction de la dette	0	0,15

Epargne brute annuelle 2012=4 717 201,21€

« Pour l'année 2012, la durée d'extinction de la dette est faussée :

La RME a repris 3 emprunts de la Ville de St-Malo. L'épargne brute ne tient pas compte de l'achat d'eau 2012 effectué en 2013 ». Voir page 49 du Rapport annuel 2012

■ TAUX D'IMPAYES

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2008	2009	2010	2011	2012 *
Taux d'impayés	0,1 %	0,1 %	0,0 %	NR	10,1 %

Le fort taux d'impayés (* Non représentatif en 2012) est dû essentiellement :

- aucune recette N-1
- Pas de mensualisation automatique des abonnés suite au passage à la Régie (les autorisations de prélèvements ne pouvaient pas être reconduites automatiquement : (Mensualisations et prélèvements).
- Aucune relance en 2012, liée au paramétrage du logiciel abonnés EGEE, le processus de relance ne s'est mis en place qu'en janvier 2013 (rappel à + 30 jours), 2ème rappel à + 45 jours, avis de fermeture (72h) à + 60jours et fermeture à 63 jours.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

(données du 1^{er} avril 2012 au 31 décembre 2012)

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions du budget général
Rue du TERTRE AUX NEFLES	6 110 €		
BD LEONCE DEMALVILAIN	14 890 €		
RUE DU CASTOR	12 994 €		
Rue de la MARTINIQUE	13 123 €		
CHAUSSÉE DU SILLON	93 575 €		
LES HEAUX D'ARBOULE	1 953 €		
ESPLANADE SAINT-VINCENT	93 402 €		
CHAUSSÉE DU SILLON (réfections)	13 440 €		
Rue de L'ARKANSAS	35 747 €		
Montant total des travaux payés (HT)	285 234 €		

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2012 est de 16 273.

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2011	2012
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	847	139
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1425	1286
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	9,48 %	8 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2011	2012
Encours de la dette au 31 décembre		779 748,95 €
Remboursements au cours de l'exercice		115 046,26 €
dont en intérêts		24 732,40 €
dont en capital		90 313,86 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2011	2012
Montant de la dotation aux amortissements		0 €

« En 2012, il n'y a pas eu d'amortissements pratiqués notamment en raison de l'absence de données de transmission sur la valeur résiduelle du patrimoine par la Ville de Saint Malo. » cf. p30 du rapport annuel 2012.

■ PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS

La RME va lancer en 2013 un schéma Directeur Eau Potable afin de valider les priorités de renouvellement et de renforcement des canalisations.

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions du budget général
Programme prévisionnel de renouvellement de canalisation	1 055 201 €		
Renouvellement branchement au plomb	300 000 €		

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2011	2012
montants des abandons de créance	31 806,42 €	
dont part délégataire	31 806,42 €	
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité		
dont part délégataire		
dont part collectivité		

« Pour se conformer aux dispositions de la loi du 12 juillet 2006, la Régie Malouine de l'Eau envisage mettre en place un dispositif Fonds de Solidarité Logement (FSL) afin d'aider les personnes en difficultés financières à payer leur facture d'eau. A ce jour, seuls les organismes sociaux sont habilités à juger de la pertinence de l'aide. Le conseil d'Administration de la RME devra se prononcer sur le dispositif à adopter en 2013. » p36 du rapport annuel.

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2011	2012
	-	-